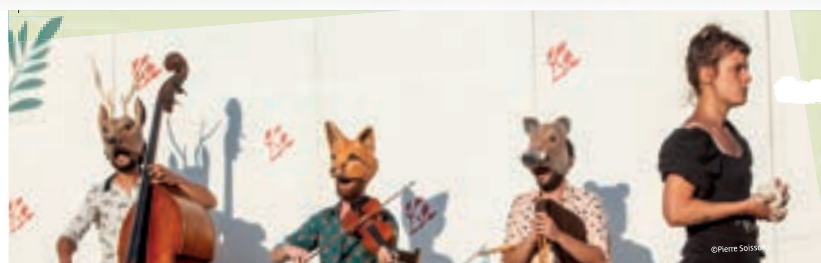




Mairie de Dions
N°36 - Mars 2023



BULLETIN MUNICIPAL



Dimanche 14 mai 16h30

DIONS
Élevage
CIE LES ANIMAUX
DE LA COMPAGNIE
SPECTACLE MUSICAL & BAL TRAD

Empruntez le chemin du moulin pour célébrer les mondes paysans modernes et les musiques traditionnelles du futur.

Le troupeau de ce couple de paysans a disparu dans l'incendie de la ferme. Comment réinventer son quotidien quand sa raison de vivre, son travail, sont partis en fumée ? Quand le grand frère citadin, « l'Homme qui Sait qu'il Sait », revient au village pour leur proposer son aide, deux visions s'affrontent. Un spectacle musical sur le monde rural et ses évolutions, une balade entre passé et présent, entre effondrement et renaissance.

Organisé en partenariat avec la ville de Dions

DÉCOUVRIR LE VILLAGE
DIONS occupe le flanc d'accès au plateau du Grès au pied duquel passe le Gardon et tourne son moulin à vents. En 2011, une réhabilitation du moulin débute avec le soutien du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG). C'est une nouvelle vie pour ce moulin à vent qui commence puisqu'il triturera dorénavant des olives, alors qu'il fut construit sûrement au XVIII^{ème} siècle pour écraser du blé.

CHEMINS de TRAVERSES
Pour sa 3^{ème} édition, CHEMINS de TRAVERSES présente 11 balades artistiques **écrites pour des espaces naturels**. Les spectacles programmés posent des **regards sur notre rapport au vivant, l'écologie, le monde rural** ou créent des **images éphémères dans le paysage**. Ces balades sont **gratuites** et s'adressent aussi bien aux habitants qu'aux touristes de passage, aux amateurs de randonnée, aux férus de spectacles et d'oéologie qu'aux amoureux-euses de la nature.

à partir de 8 ans
DURÉE DU PARCOURS : 1H30
MARCHE : 2,5 KM - 30 MIN
SPECTACLE : 45 MIN
DÉGUSTATION DE VIN À L'ISSUE
RDV Mairie
gratuit
RÉSERVATION CONSEILLÉE
04 30 06 52 90

Eurek'Art - Label Rue
@eurekartlabelrue
eurekart.fr

Label Région Occitanie
Label GARD
Label DIONS

EDITO

La parution de ce bulletin intervient à mi-mandat de l'équipe municipale que vous avez élue en février 2020.

Malgré la pandémie qui amputé cette mandature d'un trimestre et posé de nombreuses difficultés dans le fonctionnement de la Mairie, un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été conduites.

Les investissements réalisés et les mesures prises durant ces trois années ont permis de rénover et d'entretenir le patrimoine du village, d'accroître l'attractivité de notre commune, d'améliorer les conditions de fonctionnement de notre école et d'accompagner des initiatives d'animation du village. Il reste beaucoup à faire.

Au chapitre des investissements et au-delà des travaux prévus dans le cadre du budget 2023, nous allons nous consacrer à la rénovation de la Place de La Mairie après avoir travaillé à la recherche d'une alternative au stationnement.

Pour enrayer le déclin démographique et même si la situation se stabilise (nous n'avons perdu que 4 habitants entre 2022 et 2023) l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est en bonne voie.

Ce PLU qui devrait être arrêté au premier trimestre 2024 s'accompagnera de la mise en œuvre d'une initiative d'aménagement du secteur sud qui fera l'objet d'une concertation approfondie avec pour objectif la création d'un éco quartier.

Chacun l'aura remarqué, nous sommes dans une situation économique compliquée avec une hausse du coût de la vie qui impacte directement les ressources de la commune.

Malgré des économies de fonctionnement mises en place depuis deux ans, le budget ne permet plus de décaler une épargne suffisante pour réaliser les investissements nécessaires à la maintenance de notre patrimoine commun et au développement du village.

Devant une telle situation nous avons décidé d'augmenter la part communale de la taxe sur le foncier bâti à hauteur de 2,64 % sachant que cet impôt n'a pas augmenté depuis 2015.

De cette façon nous maintiendrons notre taux d'endettement au niveau très raisonnable auquel il se situe actuellement.

Pour terminer, je souhaite remercier les conseillers municipaux et les agents de la Mairie pour leur implication tant dans la vie quotidienne du village que dans la préparation et la mise en œuvre des nombreux projets que nous portons.

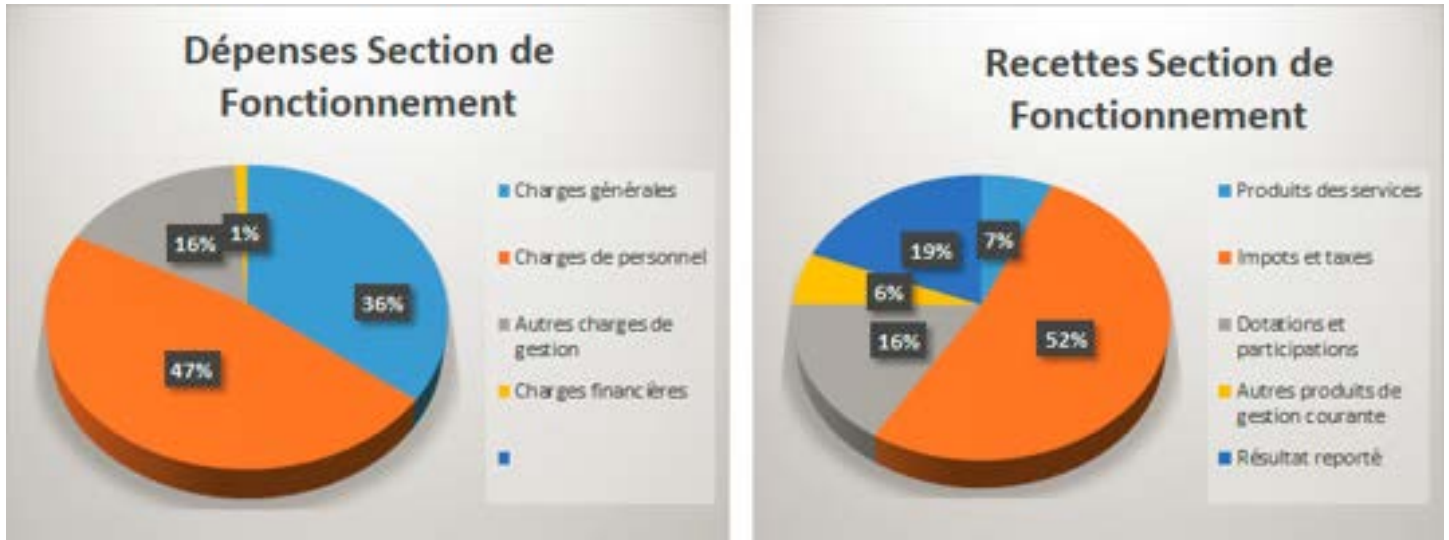
Budget 2023

Les résultats de l'exercice 2022 se révèlent moins bons que ceux de l'année 2021 avec un résultat positif de la section de fonctionnement de + 51 541 € qui ne couvre pas un déficit de la section d'investissement à hauteur de - 56 406 €.

Une telle situation est due notamment à l'inflation mais aussi au retard constaté dans le versement des subventions sur les opérations d'investissement menées au cours de l'exercice 2022.

La section de fonctionnement 2023 s'équilibre à hauteur de 596 738 €.

Vous trouverez la répartition des dépenses et des recettes dans les tableaux ci-dessous.



La section d'investissement 2023 s'équilibre à hauteur de 455 134 €.

Elle comprend les opérations d'investissement suivantes :

- Réfection des voiries (haut des chemins de la Lauze, de la rue des Espéluques, du Chemin du Château d'Eau et la rue de la Cabane),
- Rénovation du système de chauffage de l'école avec mise en œuvre d'une pompe à chaleur pour climatiser les salles de classes,
- Gîte d'étape pour les randonneurs,
- Mise à discrétion des réseaux secs rue du Puits Neuf et bas de la rue du Château,
- Première tranche de la rénovation de l'éclairage public,
- Etudes et maîtrise d'œuvre Rénovation Place de la Mairie et Plan Local d'Urbanisme.

Enfin elle comprend le 38 866 € d'annuités d'emprunts à rembourser sur l'exercice soit un taux d'endettement de 9.06 % des recettes réelles de fonctionnement.



Vidéo surveillance

La caméra de surveillance du parking du Petit Rossignol est opérationnelle.

Cet équipement permet une visualisation à 360 degrés avec une vision infrarouge pour les périodes d'extinction de l'éclairage public.

Elle est reliée au Centre d'Intercommunal Urbain de Vidéo Protection situé à Nîmes.

Un tel dispositif a un rôle de dissuasion mais permet aussi de retrouver les auteurs de faits délictueux sur réquisition d'un Officier de Police Judiciaire.

APE

La vie de l'école a été riche en activités.

L'année 2022 s'est conclue avec la tenue du marché de Noël qui a fait briller les yeux des petits et des grands. L'APE a financé plusieurs sorties cinéma dans le cadre « école & cinéma » et l'intervention d'un professeur de tennis.

Le mois dernier, les enfants ont revêtu leur plus beau costume pour carnaval et cet après-midi, ils ont eu la joie de participer à la chasse au trésor de Pâques orchestrée de main de maître par Magda et les parents bénévoles. A l'heure qu'il est les « grands » devraient être en train de boucler leur valise pour le séjour à Paris qui compte tenu du climat politico-social a été reporté. La décision a été prise avec beaucoup de sagesse mais le report a entraîné beaucoup de tristesse chez les enfants. Nous avons bon espoir qu'une nouvelle date soit très vite trouvée. Rien de tout ceci ne serait possible sans la motivation infaillible des enseignants, des parents d'élèves, sans le support financier de la mairie et votre participation cher(e) Dionnois(e)s à nos manifestations.

Nous tenions à vous rappeler que le vide grenier se tiendra aux aires de Braune le 11 Juin (réservation au 06 81 73 58 71 entre 18 et 20h).

La kermesse aura lieu le 23 juin. Il semble que les enfants vous préparent un spectacle digne de Broadway !
(réservation à venir)

Merci à tou(te)s pour votre aide et votre contribution.



Chasse : La Diane dionsoise

Pendant toute la période de chasse 2022/2023, nous avons constaté l'enlèvement régulier des panneaux de signalisation de <<chasse en cours>> pour avertir du lieu de tenu d'une battue au sanglier. Ces panneaux servent à prévenir les non-chasseurs du déroulé d'une battue en cours.

Nous avons donc été contraints de déposer plainte pour vol auprès de la Gendarmerie de Saint-Chartes.

Il est totalement irresponsable d'enlever ces panneaux.

Chers concitoyens, nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'une personne du village. Toutefois, si vous voyez quelqu'un le faire ou avez connaissance d'une personne ayant l'intention de le faire, pouvez-vous s'il vous plaît l'en dissuader ?

Nous vous en remercions par avance au nom de la sécurité et paix publiques.

Dans un registre plus agréable, la sociologie du village changeant, votre parcours de vie ne vous a pas amené peut-être à pratiquer l'activité de chasse ? Aussi, nous invitons toute personne de 15 ans et plus (avec autorisations parentales pour les mineurs) à venir découvrir cette activité de nature en notre compagnie.

Pour ce faire, vous pouvez contacter La DIANE DIONSOISE qui vous accompagnera dans cette découverte par le biais de journée participative gratuite à l'activité soit par courriel à vincent.bechard@club-internet.fr ou par téléphone au 06 78 81 66 38.

PS : Toute personne du village qui souhaiterait obtenir un morceau de sanglier, peut se présenter le soir, pendant la période de chasse, au local des chasseurs – Aire de BRAUNE.

Ateliers créatifs

Depuis décembre 2022 les agents intervenant à l'école proposent des ateliers créatifs à destination des enfants du village.

Ces ateliers se tiennent à la bibliothèque un mercredi par mois en deux séances 8H-10H et 10H-12H. Deux ateliers sont prévus d'ici à la fin de l'année scolaire :

Mercredi 31 mai : arrivée du printemps (Plantations – Pots à décorer)

Mercredi 21 juin : décor kermesse.

N'hésitez pas à inscrire vos enfants à ces ateliers.



Gîte d'étape

Les travaux d'aménagement du gîte d'étape dans l'ancienne sacristie avancent bien.

Cet équipement devrait être prêt pour le début de la saison d'été.

A noter qu'au delà de l'accueil des randonneurs et pèlerins, le site pourra être utilisé par la population pour des hébergements temporaires.

Ces travaux sont financés par :



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Aire de dépôt des déchets de taille

Depuis mai 2022 une aire de dépôt des déchets de taille est proposée à la population en face de l'ancien stade. L'objectif était de broyer ces végétaux et de distribuer aux habitants le broyat notamment dans le cadre de l'amendement des jardins.

Force est de constater que l'utilisation de cette aire de dépôt ne s'est pas faite dans les règles de l'art.

Devant un tel constat nous sommes contraints de supprimer ce service qui pourtant était bien utile et présentait de réels avantages en matière de circuits courts.

Dorénavant il vous faudra porter vos résidus de taille à la déchèterie de Russan.



Dions

Dions, un village sans histoire ?

En dehors de son exceptionnel environnement naturel, Dions est un village languedocien dont l'architecture vernaculaire est particulièrement bien conservée. En effet, en plus du Château et du potager avec ses tourelles, on peut encore voir distinctement les traces de la fortification médiévale ainsi que le développement du village des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

Depuis le début de l'automne, une étude du développement de la morphologie du village a été entreprise par l'association La Nouvelle page. Par ailleurs, un recensement du patrimoine public a été entrepris en collaboration avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Garrigues et Costières de Nîmes. Pigeonniers, lavoirs, capitelles, croix de missions, aires de battage, bergeries, etc. 23 références concernant Dions et son territoire ont été jusqu'à présent publiées sur la carte participative (<https://patrimoine-garriguescostieres.gogocarto.fr/>). Il est important de repérer les traces de la vie des Dionsois, on ne peut qu'encourager tout le monde à repérer des constructions ou des dispositifs qui permettent de comprendre des sociétés traditionnelles. Ces travaux vont permettre la publication d'une plaquette réalisée à la demande de la mairie sur le patrimoine du village. Une conférence sera donnée prochainement au foyer pour présenter ces premières recherches.



Mise à disposition des composteurs partagés

Le composteur partagé installé sur le parking du Rossignol rencontre un vrai succès. Les enfants des écoles ont procédé le 7 mars dernier à la mise en maturation du bac 1. Une distribution du compost sera effectuée une fois le bac de maturation rempli.

Si vous êtes intéressé merci de le signaler en Mairie.



Le cycle du compostage

Nous vous remercions et félicitons sur la prise de conscience de l'importance des volumes des déchets alimentaires à ramasser et à traiter.

Au regard du volume de compost transféré dans le bac 3 de maturation le 7 mars. Peut-être un deuxième composteur avant la fin de l'année ?

Un petit rappel sur le fonctionnement d'un composteur :

Le compostage est une technique pratiquée depuis des millénaires, notamment en Extrême Orient, et remise à l'honneur et perfectionnée par des praticiens de l'agriculture et des jardiniers en bio.

Recycler, fertiliser : C'est ce que le composteur vous permet de faire. Par fermentation, tous les déchets organiques sont transformés en une « nourriture » pour le sol : L'humus.

Deux règles d'or pour réussir un compost : Les deux constituants de base de la matière organique sont le carbone et l'azote.

1. Le rapport Carbone/Azote (C/N) :

Les matières carbonées (Déchets Bruns, Durs et Secs) sont principalement composées par la paille, le foin, les feuilles, les branches broyées, la tourbe, la sciure...

Les matières azotées (Déchets Verts, Mous et Humide) sont principalement composées par les épluchures de fruits et légumes, les agrumes modérément (Déchets Alimentaires)...

L'idéal est de suivre un mélange de 40% de déchets verts pour 60% de déchets bruns.

2. L'eau :

Lorsqu'un compost fermente mal, il faut d'abord penser à l'excès ou au manque d'eau, les micro-organismes qui décomposent les matières organiques ont besoin d'eau pour vivre et se multiplier.

a) Si le compost est trop sec, les micro-organismes s'arrêteront de travailler lorsqu'ils auront consommé le peu d'eau disponible.

b) Si le compost est trop humide, l'eau en excès prendra la place de l'air, faute d'air les micro-organismes aérobies (Celles qui ont besoin d'oxygène) et ce sont les anaérobies (Celles qui ont du mal à vivre ou qui ne peuvent pas se multiplier en présence d'oxygène) responsable de la pourriture et accompagné d'une odeur désagréable.

En résumé : Un bon compostage c'est l'équilibre entre de la matière azotée (déchets alimentaires) et de la matière carbonée (broyat) dans un milieu tempéré, humide et aéré.

Le résultat après cette opération de recyclage. Vous aurez à votre disposition un produit semblable à un terreau, riche en composés humiques et minéraux.



«CHOSSES VUES»

La rubrique de l'environnement

Pourquoi débroussailler votre terrain ?

Le 13 mars, le gouvernement a lancé la nouvelle campagne de débroussaillage d'information dédiée aux obligations légales de débroussaillage (OLD).

Pourquoi débroussailler ?

Les effets du débroussaillage :

Traiter les végétaux autour de votre habitation (50 m autour des habitations, et 10 m de part et d'autre des voies d'accès privées) c'est lors d'un sinistre casser la puissance du feu (feu subi) ou éviter qu'un départ de feu dans votre propriété ne prenne trop vite de l'ampleur (feu induit).

Traiter les arbres et tous les autres végétaux est une priorité car ils sont tous le vecteur et l'aliment essentiel du feu. Le débroussaillage, l'égavage et la coupe de certains arbres permettent de réduire la masse végétale combustible aux abords de votre maison et de rompre les continuités verticales et horizontales dans la végétation, qui permettent au feu de s'étendre.

Pour diminuer l'intensité du feu et limiter sa propagation !

Si la propriété est conforme à la réglementation, les végétaux conservés seront dans la majorité des cas épargnés par le feu.

La continuité entre les strates des herbes, des arbustes et des arbres est en effet responsable de la propagation des incendies. Par ailleurs, les herbes et les arbustes en stress hydrique sont très inflammables.

En aucun cas, cela signifie la suppression de toute végétation de votre propriété.

C'est même l'occasion de réfléchir à un jardin différent et protecteur.

Votre propriété en forêt est un point sensible, elle peut :

Subir un incendie déclaré à plusieurs kilomètres de chez vous; communiquer l'incendie en favorisant son extension à d'autres secteurs habités ou non; être à l'origine d'un départ de feu, lié à vos activités de loisirs ou familiales.

Dès que votre propriété est à proximité d'une zone boisée, votre habitation peut être touchée par le feu

L'ensemble des actions préconisées permet :

De réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations, d'empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments, de rendre les habitations moins sensibles au feu, de contrarier, limiter, réduire, stopper l'avancée du feu et son impact, de vous protéger en l'absence de secours ou avant leur arrivée, d'offrir aux sapeurs-pompiers des conditions optimales de sécurité dans leurs interventions et leurs manœuvres défensives, de faciliter les opérations de lutte sur le front de l'incendie en forêt.



CONSTRUIRE, PENSER, IMAGINER

UN ÉCO-QUARTIER

DANS VOTRE VILLAGE

Démarche de co-construction
participative et créative



RENDEZ-VOUS AU FOYER



**PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE
LE 21 AVRIL 2023 À 18H**

Etat civil

Décès :

le 06/12/2022 de Mme Josette BOYER
épouse et veuve de Mr André MICHEL
le 02/03/2023 de Mme Geneviève PELISSIER
épouse et veuve de Mr Marcel AUCHER
le 18/03/2023 de Mr Yvan BLANC célibataire
le 19/03/2023 de Mme Huguette BLANC
célibataire

Nos sincères condoléances aux la familles.

TIXA - BETON



BÉTONS PRÊTS À L'EMPLOI

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
Livraison toutes quantités

ou pris sous centrale

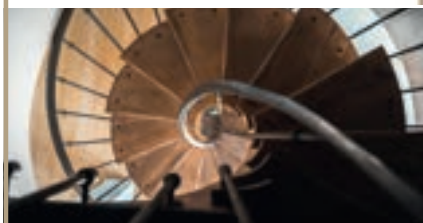
CD 22, le Village, 30190 DIONS

Port : 06 16 02 01 45

Tél./fax : 04 66 81 08 51

tixabeton@wanadoo.fr

MENUISERIE
bancel



Menuiseries intérieures et extérieures

Fenêtre • Porte • Porte d'entrée
Bois • Mixte Bois Alu • Aluminium • PVC
Volet battant et roulant • Portail de garage
Porte intérieure • Bibliothèque
Agencement cuisine dressing placard

06 19 65 23 90 • 04 66 81 03 36

12 Impasse des Cabanes,
30190 Sainte-Anastasie

menuiserie-bancel.com

La mairie de Dions vous accueille

Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h-12h et 14h-16h - Fermée le Lundi et Jeudi.

Téléphone : 04 30 06 52 90 | Mail : accueil@dions.fr